

Art. 3. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Lomé, le 15 mai 1962.

P. Akouété

ARRETE N° 154/MFP. du 25-5-62 portant intégration.

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,

Vu l'arrêté n° 104/PM du 28 mai 1958, définissant les compétences ministérielles en matière d'administration et de gestion des diverses catégories de personnel ;

Vu la loi n° 58-66 du 1^{er} décembre 1958, portant statut général des fonctionnaires de la République togolaise ;

Vu le décret n° 61-61 du 21 juillet 1961, portant modalité d'application du statut général de la Fonction Publique Togolaise ;

Vu le décret n° 61-62 du 21 juillet 1961, pris en exécution de l'article 21 de la loi n° 58-66 du 1^{er} décembre 1958, et instituant les diverses catégories hiérarchiques de la Fonction Publique Togolaise, leur organisation en grades, ainsi que leur échelonnement indiciaire ;

Vu le décret n° 62-25 du 30 janvier 1962, modifiant le décret n° 61-25 du 16 mars 1961 fixant le nouveau régime de rémunération des fonctionnaires de la République togolaise ;

Vu le décret 61-124 du 29 décembre 1961, fixant le statut particulier du corps des fonctionnaires des Chemins de Fer et du Wharf du Togo ;

Vu l'arrêté n° 20/MFP du 11 janvier 1962, portant intégration ;

A R R E T E :

Article Premier. — Est et demeure rapporté en ce qui concerne M. Agbenou Antoine, l'arrêté n° 20/MFP du 11 janvier 1962 portant intégration.

Art. 2. — M. Agbenou Antoine, inspecteur de 4^e classe (indice local ancien 417), titulaire du baccalauréat complet et ayant effectué un stage de formation professionnelle à la SNCF (France), est rayé du cadre de la Police du Togo et intégré dans le corps des fonctionnaires des Chemins de Fer et du Wharf en qualité de sous-inspecteur de 2^e classe 2^e échelon (catégorie B — indice d'intégration 850 — indice de reclassement 875), pour compter du 1^{er} janvier 1962.

Art. 3. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Lomé, le 25 mai 1962.

P. Akouété

ARRETE N° 155/MFP. du 25-5-62 portant intégration dans les nouveaux Corps du Togo des fonctionnaires des cadres de l'ex-AOF en service au Togo.

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,

Vu l'arrêté n° 104/PM du 28 mai 1958, définissant les compétences ministérielles en matière d'administration et de gestion des diverses catégories de personnel ;

Vu la loi n° 58-66 du 1^{er} décembre 1958, portant statut général des fonctionnaires de la République togolaise ;

Vu le décret n° 61-61 du 21 juillet 1961, portant modalité d'application du statut général de la Fonction Publique Togolaise ;

Vu le décret n° 61-62 du 21 juillet 1961, pris en exécution de l'article 21 de la loi n° 58-66 du 1^{er} décembre 1958 et instituant les diverses catégories hiérarchiques de la Fonction Publique Togolaise, leur organisation en grades, ainsi que leur échelonnement indiciaire ;

Vu le décret n° 62-25 du 30 janvier 1962, modifiant le décret n° 61-25 du 16 mars 1961 fixant le nouveau régime de rémunération des fonctionnaires de la République togolaise ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des corps des fonctionnaires de la République togolaise,

A R R E T E :

Article Premier. — Conformément aux dispositions des articles 45 et 46 du décret n° 61-61 du 21 juillet 1961, les fonctionnaires appartenant aux cadres communs de l'ex-AOF en service au Togo sont intégrés dans les nouvelles catégories hiérarchiques, grades et échelonnement indiciaire institués par le décret n° 61-62 du 21 juillet 1961 et classés dans les nouveaux corps régis par les statuts particuliers des divers services de la Fonction Publique Togolaise, ainsi qu'il suit, pour compter du 1^{er} janvier 1962 :

Nom et prénoms	Ancien cadre	Nouveau cadre	Indice d'intégration	Indice de reclassement
ADMINISTRATION GENERALE				
c) Cadre des Secrétaires d'Administration — catégorie B				
Dosseh André Michel	Secrétaire 1 ^{re} cl. 3 ^e éch.	Secrétaire ppal. 1 ^{er} éch.	1450	1549
Ekué Godfried	Secrétaire 1 ^{re} cl. 2 ^e éch.	Secrétaire 1 ^{re} cl. 3 ^e éch.	1350	1428
Mensah Emmanuel	Secrétaire 1 ^{re} cl. 2 ^e éch.	Secrétaire 1 ^{re} cl. 3 ^e éch.	1350	1428
Sivomey Marie	Secrétaire 1 ^{re} cl. 1 ^{er} éch.	Secrétaire 1 ^{re} cl. 2 ^e éch.	1250	1308
b) Cadre des Adjoints Administratifs — catégorie C				
Foadé Théodose	Commis ppal. 1 ^{er} éch.	Adj. Adtif. ppal. 1 ^{er} éch.	900	898
Ajavon Phéstèse	Commis 1 ^{re} cl. 1 ^{er} éch.	Adj. Adtif. 1 ^{re} cl. 1 ^{er} éch.	750	761

Nom et prénoms	Ancien cadre	Nouveau cadre	Indice d'intégration	Indice de reclassement
POSTES ET TELECOMMUNICATIONS,				
a) Cadre des Contrôleurs — catégorie B				
Lorenzo Faustino	Contrôleur 1 ^{re} cl. 3 ^e éch.	Contrôleur 1 ^{re} cl. 3 ^e éch.	1350	1368
Ahianor Emmanuel	Contrôleur 1 ^{re} cl. 2 ^e éch.	Contrôleur 1 ^{re} cl. 2 ^e éch.	1250	1288
Amenyah Benoît	Contrôleur 1 ^{re} cl. 2 ^e éch.	Contrôleur 1 ^{re} cl. 2 ^e éch.	1250	1288
Gam Hotounou Benoît	Contrôleur 1 ^{re} cl. 1 ^{er} éch.	Contrôleur 1 ^{re} cl. 1 ^{er} éch.	1150	1188
Amedonou S. Antoine	Contrôleur 2 ^e cl. 2 ^e éch.	Contrôleur 2 ^e cl. 3 ^e éch.	950	1028
b) Cadre des Agents d'exploitation — catégorie C				
Dosseh John Mecpice	Agex. 1 ^{re} cl. 1 ^{er} éch.	Agex. 1 ^{re} cl. 1 ^{er} éch.	750	761
Donyoh Norbert	Agex. 2 ^e cl. 2 ^e éch.	Agex. 2 ^e cl. 2 ^e éch.	600	640
c) Cadre des Agents des I.E.M. — catégorie C				
Mome Howor	Agent IEM 2 ^e cl. 2 ^e éch.	Agent IEM 2 ^e cl. 2 ^e éch.	600	640
DOUANES				
a) Cadre des Inspecteurs des Brigades — catégorie A2				
Nicoué Albert	Capitaine 1 ^{er} éch.	Inspecteur 1 ^{re} cl. 2 ^e éch.	1600	1629
b) Cadre des Contrôleurs des Brigades — catégorie B				
Abbey Victor	Adjudant-Chef C.E.	Contrôleur 1 ^{re} cl. 2 ^e éch.	1250	1276
c) Cadre des Agents de Constatation — catégorie C				
Sossou Robertus	Agent bté. 1 ^{re} cl. 2 ^e éch.	Agent Const. 1 ^{re} cl. 2 ^e éch.	800	812
TRAVAUX PUBLICS				
a) Cadre des Ingénieurs-Géomètres — catégorie A2				
Adama Godfroy	Ingénieur 2 ^e cl. 4 ^e éch.	Ingénieur-Géom. 1 ^{re} cl. 1 ^{er} éch.	1500	1569
b) Cadre des Adjointes Techniques du Service Topographique — catégorie B				
Johnson Jérôme	Géomètre 1 ^{re} cl. 2 ^e éch.	AT. Topo. ppal. 3 ^e éch.	1350	1388
Creppy Parfait	Géomètre 1 ^{re} cl. 1 ^{er} éch.	AT. Topo. ppal. 2 ^e éch.	1250	1288
c) Cadre des Adjointes Techniques des Travaux Publics — catégorie B				
Aguiar Lucas	Ouvrier ppal. 2 ^e éch.	Adjoint tech. 1 ^{re} cl. 1 ^{er} éch.	1150	1224
AGRICULTURE				
a) Cadre des Ingénieurs d'Agriculture — catégorie A2				
Agbekponou K. Jérôme	Ingénieur 1 ^{re} cl. 2 ^e éch.	Ingénieur 1 ^{re} cl. 1 ^{er} éch.	1500	1551
Komlan Kouma Lucien	Ingénieur 1 ^{re} cl. 2 ^e éch.	Ingénieur 1 ^{re} cl. 1 ^{er} éch.	1500	1551
Chilloh Eusèbe	Ingénieur 1 ^{re} cl. 1 ^{er} éch.	Ingénieur 2 ^e cl. 4 ^e éch.	1400	1413
Atsou Kodjo François	Ingénieur 1 ^{re} cl. 1 ^{er} éch.	Ingénieur 2 ^e cl. 4 ^e éch.	1400	1413
b) Cadre des Ingénieurs Adjointes — catégorie B				
Lawson Laté Samuel	Conducteur 1 ^{re} cl. 3 ^e éch.	Ingénieur adjt 2 ^e cl. 3 ^e éch.	1350	1362
Akakpo Kodjovi René	Conducteur 1 ^{re} cl. 2 ^e éch.	Ingénieur adjt 2 ^e cl. 2 ^e éch.	1250	1276
c) Cadre des Agents Techniques — catégorie C				
Mensah Paul	Aide Conduct. ppal. 1 ^{er} éch.	Adj. tech. 1 ^{re} cl. 3 ^e éch.	850	898
Ahyi Michel	Aide Conduct. 2 ^e cl. 3 ^e éch.	Adj. tech. 2 ^e cl. 3 ^e éch.	650	675
Djramedo Blaise	Aide Conduct. 2 ^e cl. 2 ^e éch.	Adj. tech. 2 ^e cl. 2 ^e éch.	600	640

Nom et prénoms	Ancien cadre	Nouveau cadre	Indice d'intégration	Indice de reclassement
ELEVAGE				
<i>Cadre des Ingénieurs Adjoints — catégorie B</i>				
Tétégan Pierre	Assistant El. 2 ^e cl. 3 ^e éch.	Ingénieur adjt 3 ^e cl 1 ^{er} éch	750	743
ENSEIGNEMENT				
<i>a) Cadre des Instituteurs — catégorie B</i>				
Ayih Frédéric	Instituteur H.C.	Instituteur ppal C.E.	1750	1849
Ankrah David	Instituteur 1 ^{re} classe	Instituteur ppal 3 ^e éch.	1650	1664
Ekue Véronique	Institutrice 2 ^e classe	Institutrice ppale 2 ^e éch.	1550	1554
Sossah Amélia	Institutrice 3 ^e classe	Institutrice 1 ^{re} cl. 3 ^e éch.	1350	1413
Tsogbe Joseph	Instituteur 3 ^e classe	Instituteur 1 ^{re} cl. 3 ^e éch.	1350	1413
Agbetiafa Michel	Instituteur 4 ^e classe	Instituteur 1 ^{re} cl. 2 ^e éch.	1250	1296
Dossou Tsidore	Instituteur 5 ^e classe	Instituteur 1 ^{re} cl. 1 ^{er} éch.	1150	1168
Koumakou Jacques	Instituteur 5 ^e classe	Instituteur 1 ^{re} cl. 1 ^{er} éch.	1150	1168
<i>b) Cadre des Instituteurs Adjoints — catégorie C</i>				
Kudjoh Hermann	Inst. Adj. 2 ^e classe	Inst. adjt. 1 ^{re} cl. 1 ^{er} éch.	900	904
Dovi Rosalie	Instce. Adjte 2 ^e classe	Instce adjte 1 ^{re} cl. 1 ^{er} éch.	900	904
Adjamah Victor	Inst. Adj. 4 ^e classe	Inst. adjt. 2 ^e cl. 2 ^e éch.	800	808
Adamah A. Antoine	Inst. Adj. 5 ^e classe	Inst. adjt. 3 ^e cl. 4 ^e éch.	700	726
Agbobly A. Godfroid	Inst. Adj. 5 ^e classe	Inst. adjt. 3 ^e cl. 4 ^e éch.	700	726
Akakpo Michel	Inst. Adj. 5 ^e classe	Inst. adjt. 3 ^e cl. 4 ^e éch.	700	726
Awity Samuel	Inst. Adj. 5 ^e classe	Inst. adjt. 3 ^e cl. 4 ^e éch.	700	726
Kekeh Henri	Inst. Adj. 5 ^e classe	Inst. adjt. 3 ^e cl. 4 ^e éch.	700	726
Klutsé Yao Joseph	Inst. Adj. 5 ^e classe	Inst. adjt. 3 ^e cl. 4 ^e éch.	700	726
Quadjovie Ferdinand	Inst. Adj. 5 ^e classe	Inst. adjt. 3 ^e cl. 4 ^e éch.	700	726
Tengue A. Michel	Inst. Adj. 5 ^e classe	Inst. adjt. 3 ^e cl. 4 ^e éch.	700	726
Lawson Charles	Inst. adjt. 5 ^e cl.	Inst. adjt. 3 ^e cl. 4 ^e éch.	700	726
Zougbedé Michel	Inst. adjt. 5 ^e cl.	Inst. adjt. 3 ^e cl. 4 ^e éch.	700	726
Aziangbe Frédéric	Inst. adjt. 6 ^e cl.	Inst. adjt. 3 ^e cl. 2 ^e éch.	600	640
Eklou Efoé Didier	Inst. adjt. 6 ^e cl.	Inst. adjt. 3 ^e cl. 2 ^e éch.	600	640
Koufouli Pierre	Inst. adjt. 6 ^e cl.	Inst. adjt. 3 ^e cl. 2 ^e éch.	600	640
Moumouni Mama	Inst. adjt. 6 ^e cl.	Inst. adjt. 3 ^e cl. 2 ^e éch.	600	640
Nicoué Begla Léon	Inst. adjt. 6 ^e cl.	Inst. adjt. 3 ^e cl. 2 ^e éch.	600	640
NAVIGATION AERIENNE				
<i>a) Cadre des Assistants de la Circulation Aérienne — catégorie C</i>				
Simons de Fanti Mathias	Assistant ppal. 2 ^e éch.	Assistant ppal. 2 ^e éch.	950	950
Sopoh Robert	Assistant 1 ^{re} cl. 3 ^e éch.	Assistant 1 ^{re} cl. 3 ^e éch.	850	864
Amedegnato Cosme	Assistant 1 ^{re} cl. 2 ^e éch.	Assistant 1 ^{re} cl. 2 ^e éch.	800	812
Wallace Lazare	Assistant 1 ^{re} cl. 2 ^e éch.	Assistant 1 ^{re} cl. 2 ^e éch.	800	812
Tepe Martin	Assistant 2 ^e cl. 3 ^e éch.	Assistant 2 ^e cl. 3 ^e éch.	650	675
<i>b) Cadre des Agents spécialisés de la Circulation Aérienne catégorie D</i>				
Lawson John	Commis Ord. 3 ^e éch.	Agent spéc. ppal. 2 ^e éch.	590	597
Kouglo Tissovi	Commis Ord. 1 ^{er} éch.	Agent spéc. conf. 2 ^e éch.	470	497
Ahité Aurélien	Commis adjt. 4 ^e éch.	Agent spéc. conf. 2 ^e éch.	430	467
Ephoevi-Ga Godfroy	Commis adjt. 3 ^e éch.	Agent spécialisé 4 ^e éch.	390	424
Art. 2. — Conformément aux dispositions des articles 45 et 46 du décret n° 61-61 du 21 juillet 1961, les fonctionnaires appartenant au Cadre Supérieur des Agents Techniques de la Santé de l'ex-AOF, sont, en attendant la mise en application du statut particulier du corps du personnel de l'Assistance Médicale du Togo, intégrés ainsi qu'il suit dans les nouvelles catégories hiérarchiques, grades et échelonnement indiciaire institués par le décret n° 61-62 du 21 juillet 1961, pour compter du 1^{er} janvier 1962 :				
<i>catégorie B</i>				
Adjevi Louis	A.T. 2 ^e cl. 3 ^e éch.	Agent tech. 2 ^e cl. 1 ^{er} éch.	750	795
Edorh A. Valentin	A.T. 2 ^e cl. 3 ^e éch.	Agent tech. 2 ^e cl. 1 ^{er} éch.	750	795
Belot Florentia	A.T. 2 ^e cl. 1 ^{er} éch.	Agent tech. 2 ^e cl. 1 ^{er} éch.	750	675

Art. 3. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Lomé, le 25 mai 1962.

P. Akouété

ARRETE N° 209/MFP. du 14-7-62 portant intégration de certains agents contractuels et décisionnaires dans les cadres de fonctionnaires de la République Togolaise.

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,

Vu l'arrêté n° 104/PM du 28 mai 1958, définissant les compétences ministérielles en matière d'administration et de gestion des diverses catégories de personnel ;

Vu la loi n° 58-66 du 1^{er} décembre 1958, portant statut général des fonctionnaires de la République togolaise ;

Vu le décret n° 61-61 du 21 juillet 1961, portant modalité d'application du statut général de la Fonction Publique togolaise ;

Vu le décret n° 61-62 du 21 juillet 1961 instituant les diverses catégories hiérarchiques de la Fonction Publique togolaise, leur organisation en grades, ainsi que leur échelonnement indiciaire ;

Vu le décret n° 62-25 du 30 janvier 1962 modifiant le décret n° 61-25 du 16 mars 1961 fixant le nouveau régime de rémunération des fonctionnaires de la République togolaise ;

Vu les décrets fixant les statuts particuliers des corps des fonctionnaires de la République togolaise,

A R R E T E :

Article premier. — Les agents contractuels et décisionnaires ci-après désignés, sont intégrés ainsi qu'il suit dans les cadres de fonctionnaires du Togo, dans les conditions prescrites par l'article 29 du décret n° 61-61 du 21 juillet 1961, en attendant l'établissement par les Ministres intéressés de la liste des diplômes permettant le recrutement sur titres dans la Fonction Publique togolaise, pour compter du 1^{er} janvier 1962 :

Nom et prénoms	Titre ou fonctions occupées	Grade d'intégration	Indice	Ancienneté conservée
ADMINISTRATION GENERALE				
<i>a) Cadre des Administrateurs Civils — catégorie A1</i>				
• Grunitzky Gilbert	Agent d'administration	Administrateur Civil 2 ^e cl. 2 ^e éch.	1450	1 a 1 m
• Placktor A. Prosper	Agent d'administration	Administrateur Civil 2 ^e cl. 2 ^e éch.	1450	2 m 5 j.
Djobo Boukari	Agent d'administration	Administrateur Civil 2 ^e cl. 2 ^e éch.	1450	1 a 2 m 7 j.
• Lamboni B. Barthélémy	Agent d'administration	Administrateur Civil 2 ^e cl. 2 ^e éch.	1450	1 m 3 j.
Eklou Paulin	Agent contractuel	Administrateur Civil 2 ^e cl. 2 ^e éch.	1450	3 a 4 m
<i>b) Cadre des Secrétaires d'Administration — catégorie B</i>				
Akakpo Vizah Adolphe	Agent contractuel	Secrétaire 2 ^e cl. 1 ^{er} éch.	750	2 a 5 m 11 j.
Keglo Simon	Agent d'administration	Secrétaire 2 ^e cl. 1 ^{er} éch.	750	2 ans
Patsoh Félix	Rédacteur contractuel	Secrétaire 2 ^e cl. 1 ^{er} éch.	750	4 a 2 m
Amenyinou Paul	Secrétaire d'administration contractuel	Secrétaire 2 ^e cl. 1 ^{er} éch.	750	1 a 10 m
<i>c) Cadre des adjoints administratifs — catégorie C</i>				
Dotse Théophile	Rédacteur	Adj. adif. 2 ^e cl. 1 ^{er} éch.	550	néant
Mathia Bob	Employé de bureau	Adj. adif. 2 ^e cl. 1 ^{er} éch.	550	néant
N'Guissan François	Agent d'administration	Adj. adif. 2 ^e cl. 1 ^{er} éch.	550	néant
DOUANES				
<i>Cadre des Inspecteurs des Douanes — catégorie A2</i>				
Tèvi Jean	Inspecteur des Douanes	Inspecteur 2 ^e cl. 2 ^e éch.	1200	2 a 3 m.
Laban Eugène	Inspecteurs des Douanes	Inspecteur 2 ^e cl. 2 ^e éch.	1200	3 m.
AGRICULTURE				
<i>Cadre des Ingénieurs d'Agriculture — catégorie A2</i>				
Sant'Anna Racin	Ingénieur des T.A.	Ingénieur 2 ^e cl. 1 ^{er} éch.	1100	1 a 2 m
Awuté Pascal	Ingénieur des T.A.	Ingénieur 2 ^e cl. 1 ^{er} éch.	1100	1 a 2 m
ELEVAGE				
<i>Cadre des Vétérinaires Inspecteurs — catégorie A1</i>				
Amaizo Basile	Vétérinaire-Inspecteur	Vétérinaire-Inspecteur 1 ^{er} éch.	1300	2 a 4 m